



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 90042

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'intérêt que présenterait l'organisation et la diffusion d'une exposition sur les harkis. En effet, si la mémoire des combattants est célébrée, lors d'une date officielle le 25 septembre, la population française devrait mieux connaître tous les éléments de ce moment de notre histoire, qui fut particulièrement douloureuse, lors des événements d'Algérie. Une telle exposition pourrait être proposée aux collectivités locales, sous une forme itinérante, à travers le pays. Cette initiative serait sûrement très appréciée par le monde combattant et les associations patriotiques, mais aussi par la population de notre pays. Une telle exposition pourrait d'ailleurs être louée ou prêtée dans chaque département. Il lui demande donc de lui indiquer son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) ont une longue expérience d'élaboration d'expositions liées à l'actualité mémorielle. Ces expositions organisées par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives sont mises à la disposition des écoles et des associations dans chaque direction départementale de l'ONAC. La proposition d'une exposition consacrée aux harkis s'accorde parfaitement avec la politique mémorielle du ministère de la défense. Toutefois, dans le cadre de la programmation mémorielle pour 2011, le Gouvernement a décidé de donner la priorité à la commémoration des conflits outre-mer de la Seconde Guerre mondiale. Par conséquent, cette proposition d'exposition sera examinée dans le cadre de la programmation pour 2012.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90042

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10702

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8114